



AVIS PUBLIC

DÉROGATIONS MINEURES


Prenez avis que lors de la séance ordinaire du Conseil municipal de La Minerve, qui se tiendra le 1^{er} février 2021 à 19 h, à huis clos et par visioconférence, le Conseil devra statuer sur les demandes de dérogations mineures ci-après.

Les personnes ayant des questions ou désirant s'exprimer au sujet de l'un ou l'autre des dossiers suivants, doivent adresser leurs commentaires par courriel à : urbanisme@municipalite.laminerve.qc.ca et ce, d'ici le **28 janvier 2021, à 12 h.**

Identification du site concerné	Nature et effets de la demande
1. Adresse : 45, chemin de La Minerve Lot : 6119897 Matricule : 9425-86-8304	Autoriser l'emploi d'une boîte de camion-remorque pour l'agrandissement d'un usage d'entrepôt commercial alors que le règlement de zonage 2013-103 article 9.6.1 prohibe ce type et genre et construction à toutes fins.
2. Adresse : chemin Tisserand Lot : 5071357 Matricule : 9724-35-4386	Autoriser le lotissement du lot 5071357 ayant une profondeur moyenne de 38,25 mètres et situé à proximité d'un cours d'eau alors que le règlement de lotissement 2013-104, article 18.3.2, exige une profondeur de 60 mètres pour un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau.
3. Adresse : chemin du Domaine Grégoire Lot : 5264121 Matricule : 9121-27-1996	Autoriser le ou les éléments suivants : La construction d'une résidence principale, à plus de 15,09 mètres de la ligne des hautes eaux d'un milieu humide adossé au lac Marie-Louise, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.1, exige que tout nouveau bâtiment principal respecte une distance minimale de 20 mètres, calculée à partir de la ligne naturelle des hautes eaux. La construction d'une résidence principale, à plus de 11,50 mètres de la ligne avant alors que le règlement de zonage 2013-103, article 11.1.1, grille de spécification RT-40, exige une distance de 15 mètres.
4. Adresse : chemin Dusseault Lots : 5264166 et partie 5264166 Matricule : 9121-25-2568	Autoriser le ou les éléments suivants : Le lotissement du lot 5264166 ayant une profondeur de 45,42 mètres à proximité du lac Grégoire alors que le règlement de lotissement 2013-104, article 18.3.2, exige une profondeur de 60 mètres pour un terrain riverain à un lac ou à un cours d'eau. Le lotissement d'une partie du lot 5264166 ayant une superficie de 156,2 m ² pour un accès au lac à partir de terrains en deuxième rangée, alors que le règlement de lotissement 2013-104, article 18.3.2, exige une superficie de 4 000 m ² , un frontage de 50 mètres et une profondeur de 60 mètres.
5. Adresse : chemin Dusseault Lot : 5264044 Matricule : 9021-40-3111	Autoriser le ou les éléments suivants : Autoriser la construction d'une partie d'un chemin privé à plus de 0,48 m, 7,13 m et 7,77 m d'un milieu humide fermé. Autoriser le lotissement d'une partie du lot 5264044, pour une nouvelle rue privée.
6. Adresse : 15, chemin Héneault Lot : 5069989 Matricule : 8630-80-1523	Autoriser le ou les éléments suivants : La construction d'une résidence principale à plus de 15 mètres du lac Lesage et à plus de 10 mètres d'un cours d'eau, alors que le règlement de zonage 2013-103, article 12.6.1, exige une distance de 20 mètres. La construction accessoire de deux quais alors que le règlement de zonage 2013-103, article 9.2.9, paragraphe 2, permet la construction d'un seul quai par propriété.

Le présent avis public est donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à La Minerve, ce 14 janvier 2021.



 Suzanne Sauriol
 Directrice générale, secrétaire-trésorière



CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale, secrétaire-trésorière de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public identifiant les demandes de dérogations mineures à être entendues à la séance ordinaire du 1^{er} février 2021 à 19 h, en affichant une copie du tableau ci-joint à chacun des endroits désignés par le Conseil, le 14 janvier 2021, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat le 14 janvier 2021.

Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière